



Démarche : Demande d'informations généalogiques (professionnels du foncier)

Organisme : Section d'Information et d'Accès aux documents Fonciers et généalogiques (SIAD)

Identité du demandeur

Email

Etablissement
Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Ce formulaire est destiné uniquement aux professionnels du foncier qui souhaitent formuler une demande d'informations généalogiques (généalogiste, avocat, notaire, mandataire).

Vous devez obligatoirement fournir un N°TAHITI pour effectuer votre commande.

<u>À noter :

Une demande d'informations généalogiques permet d'accéder à des informations généalogiques sur une/des personne(s) notamment née(s) en Polynésie.

La délivrance de ces informations se fait sous forme de fiches de renseignements comportant les noms, les prénoms, la date et lieu de naissance, le mariage, le décès, les parents, le/la conjoint(e), les enfants d'une personne...

<u>Protection des données à caractère personnel :

Les données à caractère personnel collectées par la Direction des affaires foncières (D.A.F) dans le présent formulaire seront utilisées dans le cadre de l'instruction de votre demande de fiche généalogique. Ce traitement repose sur l'exercice d'une mission d'intérêt public dont est investi la DAF en tant que responsable de traitement et repose sur le fondement de l'article 1er de l'arrêté n°1677 du 24 novembre 2014 fixant les tarifs des cessions de documents et d'informations délivrés par la division de l'assistance aux particuliers – section recherches généalogiques de la direction des affaires foncières. Le traitement de ces données est donc nécessaire pour accéder à votre demande.

Les données récoltées seront à la seule destination de la DAF et peuvent également être transmises à certaines autorités judiciaires disposant d'un droit de communication de ces données (autorités judiciaires, police, gendarmerie, douane...). Elles seront conservées pendant 1 mois le temps de satisfaire à votre demande. Une fois ce délai dépassé, vos données à caractère personnel et l'acte sollicité seront supprimés définitivement de votre compte « Mes démarches ». Certaines de vos données personnelles seront conservées par la DAF pour des besoins en matière de statistiques et/ou pour toutes éventuelles réclamations de votre part.

Aussi, conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition et de limitation pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité :

rgpd@foncier.gov.pf. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des données aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 – 98 713 Papeete – dpo@informatique.gov.pf.

Demande d'informations généalogiques (professionnels du foncier)

DEMANDEUR

Téléphone portable

Donnez le numéro de téléphone où vous êtes le plus facilement joignable entre 7h30 et 15h30.
Ce numéro sera uniquement utilisé dans le cadre du traitement de ce dossier.

Je suis

Veillez définir pour qui effectuez-vous la commande ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Généalogiste

Avocat

Notaire

Mandataire judiciaire

Autre

Autre

Veillez préciser pour qui effectuez vous la commande ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

BAJ

BDA

CUR

DIR

DOM

DEQ

ÉTAT

Votre référence

Veillez indiquer les références de l'affaire.

COMMANDE

Personne concernée

Nom

Veillez indiquer le nom de la personne dont les informations généalogiques sont sollicitées.
(Indiquez le nom de jeune fille pour les femmes mariées).

Prénom

Veillez indiquer le prénom de la personne concernée.

Demande d'informations généalogiques (professionnels du foncier)

Date de naissance

Veillez indiquer la date de naissance de la personne concernée.

Si vous ne connaissez pas la date exacte, veuillez indiquer au minimum l'année de naissance de la personne concernée par les recherches.

Lieu de naissance

Veillez indiquer le lieu de naissance de la personne concernée.

Date de décès

Veillez indiquer la date de décès de la personne concernée.

Lieu de décès

Veillez indiquer le lieu de décès de la personne concernée

Conjoint(e)/ époux(se) n°1

Veillez indiquer le nom et prénom.

Conjoint(e)/ époux(se) n°2

Veillez indiquer le nom et prénom.

Conjoint(e)/ époux(se) n°3

Veillez indiquer le nom et prénom.

Recherche(s) souhaitée(s)

Recherches

Quels renseignements souhaitez-vous sur cette personne :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Enfants reconnus par la personne concernée

Enfants reconnus par les conjoint-e-s

Parents, Frères et Sœurs

Grands-parents paternels

Grands-parents maternels

Informations complémentaires (facultatif)

Pour faciliter les recherches, vous pouvez indiquer ici des informations que vous connaissez sur la personne:

Ex : Nom(s) et prénom(s) des parents, des enfants ou des grands-parents paternels et/ou maternels

MODALITÉS DE TRAITEMENT

PAIEMENT

Pensez à lire vos courriels provenant de Mes-Démarches.gov.pf : Le lien de paiement vous sera communiqué par COURRIEL dès que les résultats seront disponibles.

<u>Une commande peut être payée :</u>

- au guichet unique

- par carte bancaire

- par virement sur le compte de la "Régie de recettes du guichet unique n° 10071 98401 00001000300 81" en précisant votre numéro de dossier précédé des lettres "MD".

Si vous souhaitez effectuer votre paiement par virement bancaire, veuillez le préciser via la messagerie de "mes démarches".

Le tarif d'une fiche généalogique est de 100 F CFP

TRAITEMENT

Le résultat de la commande vous sera automatiquement envoyé dans votre messagerie électronique une fois le paiement effectué.

<u>ATTENTION</u>

Les fiches qui vous seront envoyés seront automatiquement supprimées de Mes-Démarches 1 mois après réception. Pensez à les enregistrer dès réception pour les conserver.

Les informations généalogiques délivrées aux usagers ne le sont qu'à titre indicatif. À ce titre, elles peuvent être incomplètes et comporter des erreurs.

"Les rectifications et mises à jour ne sont effectuées que sur production des actes d'état-civil originaux et/ou jugements relatifs à l'état-civil devenus définitifs."

Vérification

En cochant cette case, vous attestez avoir vérifié les informations données dans ce formulaire.

Cochez la mention applicable

Oui

Non